



Bailleur demandant la révision de l'état des lieux d'entrée

Par **Bianca B**, le **10/04/2018** à **13:48**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a deux mois dans un nouveau logement en location. L'état des lieux d'entrée a été réalisé le jour de la remise des clés, en ma présence, par une société spécialisée engagée par mon bailleur.

J'ai aujourd'hui reçu un mail de mon agence, déclarant que des "manques ou inexactitudes" avaient été constatés sur l'edl et qu'aucune photo de l'appartement n'avait été jointe. Ils m'ont annoncé avoir demandé à l'opérateur en état des lieux d'organiser un nouveau rendez-vous pour apporter des compléments à l'edl.

Je suis assez sceptique quant à cette demande qui me paraît injustifiée. Je suis particulièrement inquiète par rapport à la mention d' "inexactitudes" (non constatées pour ma part), n'ayant déjà pas une confiance aveugle en la bonne foi de cette agence.

Quelle peut être la valeur des compléments et photos apportés deux mois après la remise des clés et après installation des meubles ?

Est-il légal de la part du bailleur de faire une pareille demande (qui n'est d'ailleurs pas formulée comme une requête) deux mois après le début du contrat de location ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **10/04/2018** à **16:03**

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation d'accepter ce second état des lieux.

Si vous avez un exemplaire du 1er signé des 2 parties, il est bien valable.

De plus, on ne fait pas un état des lieux par photos !